news.belgium

05 mai 2006 -12:06

Rapport annuel de l'ONP

17,32 milliards d'euros ont été payés en 2005 par l'Office national des pensions

17,32 milliards d'euros ont été payés en 2005 par l'Office national des pensions

L'Office national des pensions présente son rapport annuel. Un résumé des activités qui ont été menées au cours de l'année 2005. Des « projets » destinés à améliorerla qualité du service offert aux pensionnés. Un regard aussi sur les statistiques. Des études enfin, destinées à comprendre un peu mieux la problématique des fins de carrière. Un budget en augmentation de 3,8% qui progresse plus rapidement que l'inflation La plus importante partie du budget(14,9 milliards d'euros) a été affectée au paiement des pensions de travailleurs salariés, le reste aux pensions des indépendants(2,1milliards d'euros) ainsi qu'à la Garantie de revenus aux personnes âgées - "GRAPA"- (03 milliard d'euros) et à certaines allocations aux handicapés âgés (0,02 milliard d'euros). Un niveau des dépenses en augmentation mais un nombre relativement stable de pensionnés Le niveau plus élevé des dépenses (600 millions d'euros en plus, en un an) s'explique par les effets conjugués de l'allongement de la carrière (singulièrement chez les femmes) et des salaires plus élevés perçus durant leur carrière par les nouveaux pensionnés. À ces effets s'ajoutent le coût des mesures d'augmentation des minima et de la liaison des pensions à l'indice santé. La relative stagnation du nombre de pensionnés(+ 5.069 bénéficiaires) s'explique par des effets démographiques (naissances durant la seconde Guerre mondiale) et par les conditions mises - lors de la réforme des pensions de 1997 - à la prise de pension anticipée. Pour la période 2006-2009 cette tendance à la hausse des dépenses devrait se maintenir. A prix constants, la croissance annuelle moyenne des pensions de retraite des salariés sera de 0,87% pour les hommes et de 1,49% pour les femmes.Préparer l'avenirSi le nombre des pensionnés paraît globalement stable, ceci ne sera que temporaire : en effet, après 2009 on assistera à la prise de pension de la génération du baby-boom et le nombre de pensionnés augmentera alors régulièrement chaque année.Dans cette perspective, l' O.N.P. met en placeles instruments de la gestion informatique qui permettront de faire face à l'augmentation du volume des dossiers à traiter. Le débat des fins de carrièreLes fins de carrière sont souvent présentées comme l'élément crucial dans la problématique du financement des pensions dans les années à venir. Les services d'études de l'ONP présentent une série de résultats qui permettent d'illustrer le débat : si 22% des personnes maintiennent une activité à temps plein au-delà de l'âge de 50 ans, les réaménagements de carrière sont souvent le fait des femmes alors que la prépensions ou la maladie et l'invalidité concernent plus souvent les hommes.Ces comportements devraient cependant évoluer à l'avenir car les femmes sont de plus en plus présentes sur le marché du travail : parmi les personnes de plus de 40 ans on constate chez les femmes une très forte hausse du nombre d'années de carrière susceptibles d'être prises en compte pour le calcul de la pension.Le Rapport annuel peut être obtenu sur demande, sous format papier ou sur cd-rom à l'adresse suivante :Office National des Pensions- Service CommunicationTour du Midi- 1060 BruxellesOu en le téléchargeant sur le Site Web de l'Office national des pensions : www.onp.fgov.be

